PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE 5 SEPTEMBRE 2023 À 19H30

À la salle du conseil municipal au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante

Les conseillers : M. Daniel Roy

M. Jonathan Bédard M. Michel Massé Mme Lynda Cusson Mme Mélanie Valois M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Sont également présents: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière et Guy Cusson, directeur des travaux publics

Mot de bienvenue

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

141-09-2023 <u>Adoption de l'ordre du jour et de son addenda</u>

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

142-09-2023 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023

Il est proposé par Daniel Roy Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 tel que rédigé.

Adoptée

143-09-2023 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	31 048.21\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 279.18\$
VOIRIE MUNICIPALE	5 636.14\$
HYGIÈNE DU MILIEU	22 021.02\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	753.47\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	259.86 \$
LOISIRS ET CULTURE	14 592.08\$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	<u>33 115.97\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023:	110 705.93\$

Il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de septembre 2023 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

144-09-2023 Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois d'août 2023 et de ceux à venir en septembre 2023.

Bollards rue St-Patrice

L'installation des bollards à l'intersection des rues St-Patrice et de l'Église ont été installés.

Fossés rue St-Patrice

Le nettoyage des fossés de la rue St-Patrice a été complété.

Rue Charlebois

Des réparations ont été complétées en collaboration avec le Canton de Roxton.

Calibration des postes de pompage

Il sera procédé sous peu à la calibration des pompes des postes de pompage, afin de s'assurer de la bonne capacité de pompage des installations.

Poste de pompage de la route 139

Le directeur des travaux publics informe les élus que les pompes du poste de pompage de la route 139 pourraient être changée pour des pompes de plus grande capacité. À suivre.

Bâtiment de services

Les travaux de construction sont essentiellement complétés; il reste la plomberie dans la section de la salle de toilette.

Il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour les mois de juillet-août 2023

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en juillet et août 2023 est déposé et une copie a été remise à tous les élus

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

M. Michel Massé fait état, à ce moment de la réunion, d'une remarque concernant le respect des normes sur le triangle de visibilité, au coin des rues St-Joseph et Ste-Marguerite. Selon lui, le taillage de la haie de cèdres présente à cette intersection, semble encore nécessaire pour assurer une bonne visibilité à l'arrêt. Le directeur fera les vérifications nécessaires.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procèsverbal. De nombreux citoyens sont présents dans la salle. Principalement des résidents du secteur des rues Ste-Marguerite, des Pins, des Lilas, des Cèdres. Plusieurs questions sont posées en lien avec les fortes pluies qui sont survenues le mercredi 30 août 2023. Le maire échange de longues minutes avec les citoyens présents.

Diverses questions sont également adressées au maire en lien avec des événements à caractère de loisir.

Aucune résolution n'est adoptée à la fin des interventions des citoyens.

145-09-2023

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) et négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada : résolution visant à demander aux gouvernements de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé, le 24 août 2023, aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières:

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité du Village de Roxton Falls demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député provincial du comté de Johnson, M. André Lamontagne, au député fédéral du comté de Saint-Hyacinthe-Bagot, M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée

146-09-2023

ADMQ-Colloque annuel le jeudi 14 septembre 2023 : participation de la directrice générale et de son adjointe et fermeture du bureau municipal

Il est proposé par Jonathan Bédard Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et son adjointe à participer au colloque de l'ADMQ et d'autoriser la fermeture du bureau municipal le jeudi 14 septembre 2023.

Adoptée

Séance ordinaire du lundi 2 octobre 2023 : demande de report au mardi 10 octobre 2023

Le maire mentionne qu'il ne pourra être présent pour présider la séance ordinaire du lundi 2 octobre 2023. Il est toutefois convenu de maintenir la date prévue au calendrier et que ce soit le maire-suppléant, M. Pierre Larivière, qui préside la séance.

Implantation d'affichettes pour les numéros civiques : suivi

Le directeur informe le conseil que l'installation est en cours. Environ le quart des affichettes sont en place.

147-09-2023

Rond de virage de la rue Richard : résolution visant l'ouverture officielle de cette portion de rue à la circulation

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement réalisés par la municipalité sur une partie du lot #6 516 559, plus particulièrement l'aménagement d'un rond de virage au bout de la rue Richard;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire consacrer le caractère public de cette rue;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson Secondé par Michel Massé Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ; QUE la partie du lot #6 516 559, constituant un rond de virage au bout de la rue Richard soit ouvert à la circulation publique et utilisée comme rue publique, faisant ainsi partie du domaine public de la municipalité.

Adoptée

MTMD-Projet de développement domiciliaire de la rue Notre-Dame-Demande d'ouverture d'une rue sur la route 222-suivi

La directrice générale informe les élus que le MTMD va procéder à l'analyse de la demande de la municipalité visant à déplacer la limite de vitesse de 50 km/h au nord de la rue projetée. Le MTMD informe la municipalité que les délais de traitement de cette analyse pourraient s'étirer jusqu'à l'été 2024. Une rencontre avec la direction régionale de la Montérégie est prévue le 25 octobre prochain, où la question sera abordée également. Cette demande de modification de la limite de vitesse vise à permettre la qualification du projet d'ouverture de la nouvelle rue sur la route 222.

148-09-2023

Motoneigistes du Corridor permanent Inc. : demande de renouvellement des droits de passage sur la piste cyclable et rues municipales, pour la saison 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le Club des Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. sollicite le renouvellement des droits de passage pour la saison 2023-2024, en conformité avec le trajet connu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la circulation des motoneiges se fasse le long du trottoir de la rue Notre-Dame, de la rue Charlebois jusqu'à la piste cyclable qui est aménagée le long de la pharmacie, emprunter cette section de piste cyclable jusqu'à la rue du Marché, traverser ensuite la rue du Marché jusqu'à la station-service, traverser la rue Notre-Dame et circuler sur la piste cyclable aménagée le long de la rue du Marché, jusqu'à la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE la circulation doit toujours avoir lieu hors de tout trottoir, afin que la sécurité des piétons soit assurée;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, le Club des motoneigistes doit maintenir les pancartes de signalisation nécessaires pour bien diriger les utilisateurs et surtout, bien indiquer que la circulation ne doit pas se faire sur le trottoir;

CONSIDÉRANT QUE le tracé demeure le même, soit celui de la piste cyclable, rue Charlebois, rue Notre-Dame, rue du Marché jusqu'à la piste cyclable en direction d'Acton Vale;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement des droits de passage pour la saison 2023-2024, pour le Club de Motoneiges du Corridor Permanent Inc., selon le trajet connu, en précisant toutefois que la circulation sur la rue Notre-Dame devra être autorisée le long du trottoir et non dessus.

Qu'il soit également demandé que des pancartes soient installées pour éviter que les motoneiges arrivent face aux piétons sur le trottoir, de même que toute signalisation nécessaire pour bien diriger les motoneigistes sur le tracé a emprunté et faisant l'objet de la présente autorisation de droit de passage sur le territoire.

Que le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné soient par la présente autorisés à signer les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

148A-09-2023

Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets 2023

CONSIDÉRANT que l'édition 2023 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 29 octobre:

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Roxton Falls juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit;

Que le conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls proclame la semaine du 20 au 29 octobre 2023 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Que le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée

149-09-2023

<u>Calibration des pompes des 3 postes de pompage : offre de services de Simon Management Inc.</u>

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Simo Management Inc. en date du 30 août 2023 et portant le numéro 20230981, au montant de 2 327.20\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services vises la vérification de la précision des 2 pompes de chacun des 3 postes de pompage d'eau usées ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Simo Management Inc., portant le numéro 20230981, au montant de 2 327.20\$ plus taxes.

Adoptée

150-09-2023

Gestion des eaux pluviales du secteur formé par les rues Ste-Marguerite, des Pins, Ste-Thérèse et des Cèdres: demande d'une offre de service pour un mandat d'analyse

CONSIDÉRANT QU'une problématique de gestion des eaux pluviales dans le secteur des rues Ste-Marguerite, des Pins, Ste-Thérèse et des Cèdres retient l'attention du conseil, plus particulièrement suite aux pluies abondantes du 30 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique semble s'être développée au fur et à mesure que les terrains de ce secteur se sont développés, certains citoyens ayant effectué des travaux pour diriger l'eau pluvial de leur terrain sur d'autres terrains privés, occasionnant des refoulements à certains endroits;

CONSIDÉRANT QUE le point le plus haut de ce secteur est situé à l'extrémité nord de la rue Ste-Thérèse, sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QU'une quantité importante d'eau pluviale est ultimement dirigée vers des fossés formés de part et d'autre du lot #3 843 898 (65, rue Ste-Marguerite), pour traverser la rue Ste-Marguerite et finir dans le lac présent sur le lot #3 841 238 (60, rue Ste-Marguerite);

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens du secteur sont présents dans l'assistance et demandent à la municipalité d'intervenir pour analyser cette problématique et évaluer les solutions à envisager pour améliorer la situation;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de la gestion des eaux pluviales de ce secteur doit être faite, afin de déterminer les problématiques précises et les solutions à envisager pour améliorer la situation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une offre de services professionnels visant à faire une analyse de la problématique de gestion des eaux pluviales du secteur formé par les rues Ste-Marguerite, des Pins, Ste-Thérèse et des Cèdres et des solutions à envisager pour que les eaux pluviales de ce secteur soient correctement dirigées vers le bon milieu récepteur.

Adoptée

151-09-2023

Demande de modification au règlement de zonage déposée par Mme Sophie Allard et M. Enrick Descoteaux, visant à transformer le sous-sol de leur résidence située au 77, rue Ste-Marguerite

CONSIDÉRANT une demande de modification de la réglementation d'urbanisme déposée par Madame Sophie Allard et Monsieur Enrick Descoteaux pour le 77, rue Ste-Marguerite, afin de permettre la transformation d'une partie d'une habitation unifamiliale (sous-sol) en logement accessoire (Unité d'habitation accessoire - UHA);

CONSIDÉRANT QUE la réglementation permet déjà d'ajouter un logement accessoire à l'intérieur d'une habitation unifamiliale afin d'accueillir une personne de la même famille à certaines conditions, par l'aménagement d'une habitation deuxgénérations;

CONSIDÉRANT QUE cette opportunité d'habitation deux-générations est peu utilisée à Roxton Falls et qu'il y a peu de demande d'ajout de logement à l'intérieur des habitations également;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé se trouve dans une zone ou seules les habitations unifamiliales sont autorisées, interdisant ainsi les habitation bifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit analyser la demande dans son ensemble et sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'unité d'habitation accessoire (UHA) dans des secteurs où les terrains sont de plus petite taille pourrait causer des contraintes de voisinage et d'intimité;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'UHA est une opportunité de densifier le territoire des villes qui sont limitées en espace de développement, ce qui n'est pas le cas de la municipalité de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'UHA implique une réglementation stricte afin d'éviter les contraintes de voisinage, les situations d'insalubrité et les mauvaises intégrations architecturales;

CONSIDÉRANT QUE ce type de réglementation provoque régulièrement des insatisfactions de la part des porteurs de projets de transformation ou de construction de bâtiment et qu'il en découle souvent des demandes de dérogation mineure et des demandes de modification de la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'un tel usage dans une seule zone, pourrait créer un précédent et inciter des propriétaires dans d'autres zones à faire des demandes similaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a actuellement sur la table des projets de développements domiciliaires pour la construction de multi-logements;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à la municipalité de s'assurer du développement harmonieux de son territoire et d'encourager les promoteurs à investir pour la construction d'immeuble à logement;

CONSIDÉRANT QUE d'encourager l'implantation ou la transformation d'habitation unifamiliale destinés à accueillir des UHA vient en conflit avec la stimulation de construction de multi-logement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Roxton Falls est attrayante par ses grands terrains, sans trop de densification, et qu'il faut préserver cet aspect autant que possible;

CONSIDÉRANT QU' un projet de transformation d'un bâtiment accessoire en UHA a été soumis à la municipalité en février dernier et que le conseil a unanimement résolu de ne pas modifier sa réglementation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités à proximité ont décidé de permettre les UHA à certaines conditions, mais que ces municipalités sont déjà limitées dans leurs espaces de développement, contrairement à Roxton Falls qui bénéficie de beaucoup d'espace et de projets en développement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a fait l'analyse de la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande déposée par Madame Sophie Allard et Monsieur Enrick Descoteaux et de ne pas modifier la réglementation d'urbanisme visant à permettre l'implantation d'unité d'habitation accessoire (UHA) sur le territoire.

Adoptée

152-09-2023

<u>Comité consultatif d'urbanisme : nomination de M. Michel Lacharité comme membre résident de la municipalité</u>

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Roger Chagnon, membre comité consultatif d'urbanisme à titre de citoyen de la municipalité, a fait part de son intention de quitter le comité dès qu'un autre résident serait disponible à prendre sa place;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Lacharité, résident de Roxton Falls, a indiqué son intérêt à faire partie du comité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de Monsieur Michel Lacharité, à titre de membre résident de la municipalité au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

153-09-2023

<u>Lot #5 507 085, rue des Pins : demande de prolongation de délais pour la construction d'une résidence</u>

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mahfoud Ikhenache et Madame Safia Kacimi, propriétaires du lot #5 507 085 situé sur la rue des Pins, s'adressent au conseil afin d'obtenir un délai supplémentaire de 8 mois, aux 2 années qui sont prévues au contrat d'achat conclu avec la municipalité à titre de délai pour la construction d'une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sensible à la demande de Monsieur Ikhenache et Madame Kacimi, qui évoquent des problèmes dans l'approvisionnement en matériaux de construction et au niveau de la disponibilité de la main d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux est prévu à l'automne 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un délai supplémentaire à Monsieur Mahfoud Ikhenache et Madame Safia Kacimi, pour la construction de leur résidence unifamiliale sur le lot #5 507 085, soit jusqu'au 31 décembre 2024, au lieu du 20 avril 2024.

Adoptée

154-09-2023

Étude visant l'implantation de projet intégré sur la rue de l'Église : demande visant à obtenir une offre de services auprès de la firme Les Services EXP Inc.

CONSIDÉRANT QU'un projet de construction de multi-logements (projet intégré) est actuellement à l'étude sur le terrain appartenant à la compagnie 9167-5637 Québec Inc., situé sur la rue de l'Église, lequel implique la planification de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées générées par le projet;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au règlement de zonage doit également être traitée avant de permettre ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation de la capacité résiduelle de traitement de la station d'épuration des eaux usées, complétée en mars 2023, démontre que la station posséderait une capacité de traitement qui permettrait de recevoir les débits et les charges correspondant à l'ajout de 155 résidences;

CONSIDÉRANT QU'il est toutefois nécessaire de s'assurer que la capacité hydraulique des postes de pompage soit suffisante pour recevoir les débits supplémentaires, de même que la capacité des conduites concernées;

CONSIDÉRANT QU'il est également nécessaire de s'assurer que les conduites pluviales impliquées dans la gestion des eaux pluviales de ce projet, sont en mesure de recevoir ces débits additionnels;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de faire valider la capacité de l'ensemble de ses 3 postes de pompage, en lien avec les différents projets de constructions résidentielles présentement à l'étude;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une demande aux Services EXP Inc., afin d'obtenir une offre de services visant la validation de la capacité des postes de pompage et des conduites concernées par les 3 projets actuellement à l'étude, soit;

- Projet intégré de la rue de l'Église (poste Duchaineau, conduites d'égout pluviales et sanitaires);
- Projet de développement domiciliaire de la rue Notre-Dame (poste 139 et conduites d'égout sanitaire);
- Projet intégré rue Milton (poste de la Rivière et Duchaineau et conduites d'égout sanitaires).

Adoptée

155-09-2023

Entente promoteur avec 9439-6520 Québec Inc. (M. Jimmy Bérard) : demande de modification du montant déposé en guise de cautionnement d'exécution

CONSIDÉRANT QUE M. Jimmy Bérard, propriétaire de 9439-6520 Québec Inc., s'adresse au conseil dans le cadre de la conclusion de l'entente promoteur visant la réalisation des travaux d'aménagement du rond de virage de la rue Duval et de la rue Cabana;

CONSIDÉRANT QUE M. Bérard demande au conseil de modifier la clause en lien avec le dépôt de la garantie d'exécution des travaux, afin de lui permettre de réaliser les travaux en deux phases, en déposant un chèque certifié de 50% des coûts de la première phase, soit un montant de 13 150\$ (coûts estimés de 26 300\$), lequel chèque servirait également de garantie pour l'exécution de la deuxième phase, dont les coûts sont évalués à 23 500\$ (garantie de 11 750\$);

CONSIDÉRANT QUE la garantie d'exécution prévue à l'entente est calculée sur la totalité des travaux à exécuter, estimés à 49 800\$, soit un montant de 24 900\$ pour la durée de l'ensemble des travaux et jusqu'à ce que l'ingénieur confirme que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE l'exécution de ces deux phases ne peuvent être dissociées, tel que proposé par M. Bérard, puisqu'il s'agit d'une entente promoteur visant l'ensemble des travaux à exécuter pour la réalisation des travaux d'aménagement du rond de virage de la rue Duval et de la rue Cabana et que ces travaux sont réalisables dans un court échéancier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la proposition de modification de l'entente promoteur visant l'aménagement des ronds de virage des rues Cabana et Duval et de maintenir le montant de la garantie d'exécution à un montant de 24 900\$.

Adoptée

156-09-2023

Régie de Loisirs de Roxton Falls : demande d'appui pour la présentation d'un projet dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE la Régie de Loisirs de Roxton Falls soumet à l'attention du conseil, un projet visant : la rénovation de la cuisine du centre communautaire, l'acquisition d'un nouveau système de son et l'achat de nouveau matériel pour les activités offertes aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet, d'un montant approximatif de 20 000\$, vise à être présenté dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, programme fédéral de subventions et de contributions qui offre un soutien financier pour la réalisation de projets ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité;

CONSIDÉRANT QU'aucune contribution de la part de la municipalité n'est requise pour la réalisation de ce projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Régie de Loisirs de Roxton Falls, dans le cadre de la présentation de son projet au programme Nouveaux Horizons pour les aînés, le tout tel que présenté dans la lettre déposée en date du 28 août 2023 et prévoyant la rénovation de la cuisine du centre communautaire, l'acquisition d'un nouveau système de son ainsi que l'achat de matériel pour les activités offertes aux aînés de la communauté.

Adoptée

157-09-2023

<u>Projet Espace Roxton : demande d'appui pour la présentation d'un projet dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés</u>

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Projet Espace Roxton souhaite présenter une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les Aînés et qu'un appui est sollicité de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet intitulé « Place aux aînés », prévoit une participation des aînés à différentes activités, dans le but de favoriser les rencontres et ainsi contrer l'isolement;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière requise est dédiée à l'achat de mobilier, d'équipement pour rafraichissement et outil de projection;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration et la réalisation de ce projet semble prématurée, compte tenu du fait que l'étude de faisabilité concernant l'avenir du bâtiment de l'église n'est pas encore produite à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE Projet Espace Roxton n'est pas propriétaire de l'église de Roxton Falls, où il propose de tenir les activités et où les équipements acquis doivent être entreposés;

CONSIDÉRANT QU'un projet similaire est actuellement en cours de réalisation à la Régie de Loisirs de Roxton Falls, visant à mettre à niveau des ressources et des services déjà offerts à la population au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis représente un dédoublement des ressources et des services déjà offerts à la population, ce que la municipalité ne souhaite pas favoriser;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas appuyer la présentation du projet préparé par Projet espace Roxton au programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.

Adoptée

158-09-2023

Régie de Loisirs de Roxton Falls : support technique et mise en disponibilité des ressources humaines et matérielles de la voirie municipale

CONSIDÉRANT QUE la Régie de Loisirs de Roxton Falls sollicite occasionnellement du support technique via les ressources humaines et matérielles de la voirie municipale et ce, tant au Canton de Roxton qu'au Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat technique permet aux deux municipalités de contribuer aux activités de la Régie, tout en économisant des frais qui seraient normalement engagés pour obtenir ces services en sous-traitance;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit tout de même être libre d'accepter ou de refuser les services sollicités, en fonction de la disponibilité de ses employés, de ses équipements ou autres considérations ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le principe de support technique et de mise en disponibilité des ressources humaines et matérielles de la voirie municipale, auprès de la Régie de Loisirs de Roxton Falls.

Que le directeur des travaux publics soit identifié comme étant la personne ressource à contacter pour ce partenariat technique.

Adoptée

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procèsverbal.

Diverses questions sont adressées au conseil par les citoyens présents dans l'assistance. Aucune résolution n'est adoptée suite aux interventions.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 5 septembre 2023

0703

159-09-2023 <u>Levée de l'assemblée</u>

Il est proposé par Mélanie Valois Secondé par Jonathan Bédard Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h37.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante*

Maire

Julie Gagné, gma

Directrice générale et

Greffière-trésorière

^{*}Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.